
Norme internationale



2736/1

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**Essais du béton — Éprouvettes —
Partie 1 : Échantillonnage du béton frais**

Concrete tests — Test specimens — Part 1 : Sampling of fresh concrete

Première édition — 1986-08-01

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2736-1:1986

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/66e1f8b6-90bb-4fea-b01e-a400e2483485/iso-2736-1-1986>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 2736/1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 71, *Béton, béton armé et béton précontraint*.

[ISO 2736-1:1986](#)

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Essais du béton — Éprouvettes — Partie 1 : Échantillonnage du béton frais

1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 2736 spécifie les méthodes d'échantillonnage du béton frais.

2 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions suivantes sont applicables.

2.1 charge : Unité de béton qui doit être échantillonnée.

2.2 prélèvement : Quantité de béton représentative d'une charge, dont on doit déterminer les propriétés, constituée habituellement d'un certain nombre de prises élémentaires.

2.3 prise élémentaire : Quantité de béton prélevée en une seule fois avec une pelle.

3 Mode opératoire

La destination des prélèvements demandés doit être prise en considération, et un lieu et un mode d'échantillonnage du béton destiné aux essais d'information doivent être choisis.

Le prélèvement doit être d'au moins 1,5 fois la quantité nécessaire à la confection des éprouvettes ou à la réalisation des essais, et doit avoir un volume d'au moins 0,02 m³.

Normalement le prélèvement doit être constitué d'au moins trois prises élémentaires extraites de points également répartis dans la charge que le prélèvement doit représenter. Lorsque le but recherché n'est pas d'obtenir un prélèvement représentatif d'une charge considérable, mais d'examiner l'homogénéité d'une certaine charge ou d'effectuer au hasard des prélèvements (locaux), etc., le prélèvement peut être constitué d'une

seule prise élémentaire et son volume peut dans certains cas être inférieur à 0,02 m³. Lorsque l'on extrait les prises élémentaires lors du déchargement d'un mélangeur, éviter les tous premiers et tous derniers moments où une ségrégation importante peut survenir.

Les prises élémentaires doivent immédiatement être placées sur une surface propre ou dans un récipient propre constitués de matière non absorbante.

Juste avant le remplissage des moules ou avant d'effectuer les essais sur le béton frais, le prélèvement de béton doit être malaxé soigneusement à l'aide d'une pelle ou d'une truelle pour en assurer l'homogénéité.

Le temps écoulé entre l'échantillonnage et le remplissage des moules ou les essais sur le béton frais doit être le plus court possible.

À tous les stades de l'échantillonnage, du transport et de la manutention, les échantillons de béton frais doivent être protégés contre un gain ou une perte d'eau, contre les températures excessives et la ségrégation.

4 Enregistrement des prélèvements

Les informations suivantes doivent être enregistrées pour chaque prélèvement :

- date, heure et mode opératoire détaillé de l'échantillonnage (c'est-à-dire nombre et répartition des prises élémentaires, et intervalles de temps entre les prélèvements);
- identification du prélèvement et description du mélange;
- emplacement du béton échantillonné dans la structure ou dans la charge.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2736-1:1986

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/66e1f8b6-90bb-4fea-b01e-a400e2483485/iso-2736-1-1986>